

## Créer mon Compte Personnel Formation (CPF)

Depuis le 1er janvier 2015, un nouveau moyen d'accès à la formation est mis en place par le biais du compte personnel de formation (CPF). Ainsi, **tout individu dispose d'un Compte Personnel de Formation qui lui sera attaché, de son entrée dans la vie professionnelle jusqu'à sa retraite.**

### Comment créer mon compte ?

Avant de créer votre compte, il faut :

- ➔ Vous munir de votre numéro de sécurité sociale
- ➔ Disposer d'une adresse mèl valide

Utilisez de préférence les navigateurs internet Google Chrome ou Mozilla Firefox

Rendez-vous sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

Mon compte formation  
www.moncompteformation.gouv.fr ▼

Devenez acteur de votre parcours professionnel

Mon compte formation

Rechercher sur le site

Le compte personnel de formation ▾ | Questions fréquentes ▾ | Espaces dédiés ▾

**Titulaire**

- > Mes droits
- > Mes démarches
- > Mes interlocuteurs
- > Accéder à mon espace sécurisé
- > Rechercher une formation

EN SAVOIR +

**Employeurs**

- > Informer sur les heures DIF
- > L'accompagnement par l'OPCA
- > Compétences et parcours professionnel des salariés
- > Le financement du compte personnel de formation

EN SAVOIR +

**Professionnels**  
de l'emploi et de la formation professionnelle

- > Espace professionnel
- > Accéder à mon espace sécurisé
- > Rechercher une formation

EN SAVOIR +

- ➔ Cliquez sur le bouton violet « Mon compte formation », en haut à droite de l'écran.

Vous êtes dirigé vers « Mon espace sécurisé ».

**Je ne suis pas encore inscrit(e)**



**Plus d'infos ?**

- > Vidéo de démonstration : Inscription 
- > Conditions Générales d'Utilisation (PDF - 149 Ko)

- ➔ Cliquez sur le bouton violet « Je m'inscris ». Pour plus d'information, vous pouvez aussi consulter la [Vidéo de démonstration : Inscription](#).

**1** Valider les CGU   **2** S'inscrire   **3** Saisir son mot de passe

Merci de valider les [Conditions Générales d'Utilisation \(PDF - 149 Ko\)](#) afin de pouvoir poursuivre votre inscription.

Je déclare avoir lu, compris et accepté les Conditions Générales d'Utilisation

- ➔ Lisez les [Conditions Générales d'Utilisation](#),
- ➔ puis cochez la case « je déclare avoir lu, compris et accepté les Conditions Générale d'Utilisation »,
- ➔ puis cliquez sur le bouton violet « Continuer »

1 Valider les CGU    2 S'inscrire    3 Saisir son mot de passe

N° de sécurité sociale \* ⓘ    Entrer votre n° de sécurité    Clé \*   

Prénom    Entrer votre prénom

Nom de naissance \*    Entrer votre nom

Téléphone fixe    N° de téléphone fixe

Téléphone portable    N° de téléphone portable

Courriel \*    Entrer votre courriel

Confirmation courriel \*    Confirmer votre courriel

**Contrôle de sécurité**

Merci de saisir les caractères affichés dans le cadre ci-dessous. Cette étape nous permet d'empêcher les inscriptions automatisées. Les caractères peuvent être saisis en majuscule ou en minuscule, sans distinction de la casse.

K M Q T d   

Si vous n'arrivez pas à lire les caractères violets ou les caractères à gauche :

- ↻ [cliquez ici pour renouveler les caractères](#)
- 🔊 [cliquez ici pour écouter la version sonore](#)

      

[Vidéo de démonstration : Inscription](#)

Le champ 'N° de sécurité sociale' est obligatoire  
La clé doit être comprise entre 00 et 99.  
La clé doit être renseignée sur 2 caractères.

- Saisissez vos informations personnelles (n° Sécurité sociale, prénom, nom,...),
- puis cliquez sur le bouton violet « Continuer ».

Si vous avez des difficultés à lire le code de sécurité, cliquez sur « renouveler les caractères » ou sur « écouter la version sonore ».

A chaque étape de votre inscription, un « tutoriel d'inscription » vous est proposé sous la forme d'une vidéo de démonstration. Vous pouvez cliquer sur le lien en bas de l'écran pour la visionner.

- ➔ **Vous devez créer votre mot de passe. Celui-ci doit impérativement compter 5 lettres (Majuscules et minuscules) et 3 chiffres.**
- ➔ **Puis, cliquez sur le bouton violet « Finaliser mon inscription »**

**Votre compte personnel formation vient d'être créé.** Vous pouvez commencer à l'utiliser pour :

- ➔ Reporter sur votre compte, les heures de DIF acquises au 31/12/2014
- ➔ Rechercher des formations éligibles au CPF

**Pour les salariés, les premières heures CPF seront créditées sur votre compte à la fin du premier trimestre 2016.**